

Décision n° 2024-28 du 15 mars 2024
portant désignation des représentants du personnel au conseil scientifique et technique du Centre
d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Le directeur général du **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement**,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au conseil scientifique et technique du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu les résultats du scrutin du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au conseil scientifique et technique ;

décide

Article 1

Les représentants du personnel au sein du conseil scientifique et technique sont :

	Membres titulaires	Membres suppléants
CFDT	• Monsieur Pierre Charbonnier	• Monsieur Patrick Chassé
	• Monsieur Dominique Batista	• Madame Virginie Amant
FNEE-CGT	• Monsieur Guillaume Saint Pierre	• Monsieur Bruno Berenger
UNSA	• Madame Julie Larcher	• Monsieur Guillaume Lopez
FO	• Monsieur Gwenaél Jouannic	• Monsieur Etienne Gourlay
	• Madame Nathalie Dufour	• Madame Oumaya Marzouk

Article 2

La présente décision abroge la décision n° 2024-11 du 19 janvier 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 15 mars 2024

Pascal Bertheaud
Le directeur général

